Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-252202650-20261021-6336-DE

SYGMA+
Syndicat du Grand Mazier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SYGMA+

Réunion du 21 octobre 2026

Le Comité syndical du Syndicat SYGMA+ s'est réuni, le 21 octobre 2026 à14h00, à Saint-Brieuc Armor Agglomération à Saint-Brieuc sous la Présidence de Mme Emma POEDRAS, présidente élue, après convocation en date du 14 octobre 2026.

Membres titulaires : Mmes Emma POEDRAS, Juliana SAN GEROTEO, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Ms Vincent ALLENO, Loïc BARBOT, Ludovic GOUYETTE, Guillaume LOUIS

Etaient absents excusés :
Membres titulaires : Mmes Solenn MESLAY (pouvoir à M. Ludovic GOUYETTE), Catherine LE MAITRE, Ms Raphaël LE MEHAUTE (pouvoir à Emma POEDRAS), Thibaut LE HINGRAT, Thierry SIMELIERE.

N° 27/26 : VALIDATION DE LA PHASE PROJET (PRO)
CREATION D'UN LEARNING CENTER ET RENOVATION DU BATIMENT A SUR LE CAMPUS MAZIER A SAINT-BRIEUC - OPERATION CPER 21/27 – N°5-210

Considérant que le marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération CPER N°05/210 « création d'un learning Center et rénovation du Bâtiment A sur le Campus Mazier », a été notifié le 7 juillet 2025 pour un montant de 245 000 € HT sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 3 500 000 € HT ;
Considérant que les phases études correspondant à l'Avant-Projet Sommaire (APS) et à l'Avant-Projet Définitif (APD) ont été validées auprès de la maîtrise d'œuvre après accord du Rectorat de l'Académie de Rennes ;
Considérant que le dossier PROJET permet de disposer d'une définition précise de l'opération pour préparer la consultation des entreprises ;
Considérant que le montant prévisionnel des travaux au stade du dossier PROJET (PRO) est estimé à 3 888 828.71 € HT (valeur juin 2025) soit 4 666 594,45 € TTC (valeur juin 2025), tous lots confondus incluant les options relatives à la réfection de la toiture, à l'installation de panneaux photovoltaïques, à la mise en accessibilité de l'amphithéâtre, à la mise aux normes ICPE de la chaufferie et à la création d'une noue de récupération des eaux pluviales.

Vu la délibération n° 05/26 en date du 10 mars 2026 approuvant l'APD remis par la maîtrise d'œuvre
Vu l'avis favorable en date du 23 mars 2026 du Rectorat de l'Académie de Rennes approuvant l'APD
Vu le dépôt du Permis de Construire (PC) auprès des services instructeurs de la Ville de Saint Brieuc le 9 juillet 2026 ;
Vu la remise de l'étude PROJET par la maîtrise d'œuvre le 12 octobre 2026 dans le respect du délai de 6 semaines
Vu les réunions du COTECH en date du 14 octobre 2026 et du COPIL en date du 20 octobre 2026 chargés d'examiner l'étude PROJET (PRO)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, par 9 voix Pour et 0 voix Contre décide :

- De prendre acte de la présentation du dossier PRO remis par la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération « création d'un learning center et rénovation du bâtiment A » sur le campus Mazier à Saint-Brieuc ;

- D'approuver, sous réserve de l'accord formel du Rectorat de l'Académie de Rennes, le PRO tel qu'il a été présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre et le montant du coût prévisionnel définitif

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-252202650-20261021-6336-DE

SYGMA+
Syndicat du Grand Mazier

des travaux qui s'élève à 3 888 828,71 € HT (valeur juin 2025) soit 4 666 594,45 € TTC (valeur juin 2025) intégrant les options réfection de la toiture et l'installation des panneaux photovoltaïques, la mise en accessibilité de l'amphithéâtre, ainsi que la mise aux normes ICPE de la chaufferie et la création d'une noue de récupération des eaux de pluie ;

La présidente de SYGMA+
Mme Emma POEDRAS

SYGMA+
Signature numérique de Emma POEDRAS
Date : 2026.11.03 08:25:58 +01'00'